



Saint-Germain  
lès-Corbeil

**Mesdames et Messieurs les membres du  
CONSEIL MUNICIPAL**

Saint-Germain-lès-Corbeil, le 28 mars 2023

**Objet : Convocation conseil municipal**

Affaire suivie par Cécile BIESSY

Assistante Direction Générale des Services

Tél. : 01 69 89 70 71 / social.logements@sglc.fr

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

**Lundi 3 avril 2023 à 20 H 00  
en mairie**

**ORDRE du JOUR**

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 6 mars 2023
2. Budget primitif 2023
3. Fixation des taux d'imposition 2023
4. Instauration de la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions versées
5. Sollicitation du fonds de concours solidarité 2021-2023 de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne Sénart, à hauteur maximum de 484 569 €
6. Garantie d'emprunts à la SA HLM CDC HABITAT pour la construction de 79 logements neufs, chemin de Brie
7. Groupement de commandes pour l'acquisition de papiers et fournitures administratives à conclure avec la communauté d'agglomération Grand Paris sud : adhésion de la ville
8. Convention d'occupation provisoire d'emprise sur terrain accordée à titre gratuit pour la construction du magasin d'alimentation « Grand Frais »
9. Instauration de la commission communale des échanges internationaux

Pour chacun des points énumérés ci-dessus qui seront soumis à une délibération, des notices explicatives sont jointes à la présente convocation.

Selon le Code Général des Collectivités Locales, selon l'article L. 121-15-1 du code des communes et, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 approuvé à l'unanimité, **seules les déclarations écrites des Conseillers Municipaux remises en Mairie seront contenues dans le Procès-Verbal.**

La présente convocation, affichée en mairie et publiée sur les supports informatiques de la commune, vous est transmise par voie dématérialisée conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » ou sera adressée par écrit au conseiller municipal qui en fait la demande écrite à la Direction Générale des Services.

Veuillez croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

*Vice-président en charge de la politique sportive de Grand Paris Sud,  
Conseiller départemental, président délégué aux Sports,*

*Affichage mairie et  
publication site internet de la ville le 28/03/2023*



Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil  
2 route de Lieusaint - 91250  
Département de l'ESSONNE

Tél. : 01 69 89 70 70  
Fax : 01 60 75 01 91  
Courriel : [contact@sglc.fr](mailto:contact@sglc.fr)

<https://www.saint-germain-les-corbeil.org/>

